



## PsyEN : Avez-vous changé d'échelon ?

### Compte rendu de CAPA

Le **17 janvier 2018** vos élus du **SE-Unsa** se sont rendus à la première CAPA des PsyEN afin d'y voter le règlement intérieur.

Le **24 janvier 2018**, nous nous sommes, à nouveau, rendus au rectorat pour le **groupe de travail** concernant le mouvement interacadémique et pour une **CAPA** concernant votre avancement (changement d'échelon).

L'administration nous avait communiqué la date de ce GT et de cette CAPA **au mois de décembre**.

Lors de ces instances, **notre rôle, en tant qu'élus représentant des PsyEN**, est de vérifier que les éléments portés à notre connaissance concordent avec ceux de l'administration. En bref, de **vérifier qu'il n'y a pas d'erreurs pouvant vous pénaliser**. Nous avons donc récupéré au rectorat les documents mis à disposition par l'administration pour préparer les réunions. Trop consciencieux, peut être, nous avons également consulté ces documents sur un site internet dédié.

Les jours précédents nous, **vos élus du SE-Unsa**, avons comparé les données qui étaient en notre possession et celles fournies par l'administration. Nous avons préparé des propositions à faire à l'administration parce que les choix du rectorat ne nous satisfaisaient pas. Nous avons simplement fait ce pour quoi nous avons été élus, **nous avons respecté notre engagement envers vous** : travailler pour vous représenter auprès de l'administration, travailler pour nous assurer de l'équité de traitement entre les personnels....

**Ce travail n'est que le symbole de notre engagement envers vous, vous qui nous avez fait confiance lors des dernières élections.**

**Le 24 janvier, la CAPA n'a pas eu lieu.**

L'autre organisation syndicale convoquée, la FSU (SNUIPP/SNES), n'est pas venue récupérer les documents préparatoires à la CAPA et au groupe de travail et n'a pas consulté ces documents sur le site internet dédié pour vérifier les informations de l'administration. Ils ont siégé lors du groupe de travail sans avoir travaillé en amont pour vérifier vos dossiers. Ils ont, par contre, refusé de siéger en CAPA.

**La CAPA est reportée au 7 février**. Nous, élus du **SE-Unsa**, comme toujours, y seront présents, pour vous y défendre, vous y représenter. **Fidèles à nos valeurs et à notre engagement**, nous nous y rendrons en ayant examiné avec la plus grande attention vos dossiers.

Nous sommes sincèrement désolés pour les collègues qui étaient pressés de savoir s'ils avaient, ou non, pu changer d'échelon.

Toujours à votre disposition en cas de besoin (psyen.unsa.montpellier@gmail.com).